

Par suite de l'adhésion du Mexique au GATT, le gouvernement mexicain a graduellement ouvert son marché aux fournisseurs étrangers. Les droits d'importation ont été réduits de 100 à 20 p. 100 entre 1983 et le mois de décembre 1988. La tarification officielle des importations a été totalement éliminée et les permis d'importation ne sont requis que pour 340 des 11 950 articles recensés dans la loi sur les tarifs douaniers du Mexique. Le Mexique a adopté le 1<sup>er</sup> juillet 1988 la nomenclature tarifaire du système harmonisé.

Les importations d'équipement d'exploitation gazière et pétrolière sont assujetties à un droit ad valorem de 5 à 20 p. 100 sur la base de la valeur de la facture FAB. De plus, des frais de dédouanement de 0,8 p. 100 sont prélevés sur la valeur de la facture. Une taxe sur la valeur ajoutée de 15 p. 100 est ensuite calculée sur la valeur cumulative de la facture et des taxes indiquées ci-dessus.

Le Mexique n'impose pas le système métrique. Toutefois, étant donné qu'il s'agit du système officiel de poids et mesures en vertu de la loi, les importateurs exigeront qu'on l'utilise pour l'étiquetage des produits emballés, bien que le système anglais soit aussi utilisé. L'étiquetage selon les deux systèmes est acceptable. Les produits importés doivent être étiquetés en espagnol et donner les renseignements suivants : nom du produit, raison sociale et adresse du fabricant, poids net, numéro de série de l'équipement, date de fabrication, spécifications électriques, mesures de précaution à suivre pour les produits dangereux, instructions d'utilisation, de manutention ou de conservation du produit, et les normes obligatoires. Le Mexique a adopté le Système international d'unités. Les normes électriques sont les mêmes qu'au Canada. Le courant électrique comporte 60 cycles, la tension normale étant de 110, 220 et 440. On peut en outre se procurer du courant monophasé et triphasé de 230 volts. Outre les normes techniques que respectent la plupart des pays industrialisés, le Mexique se conforme aussi aux normes de l'ASME (American Society of Mechanical Engineers), de l'ASTM (American Society for Testing of Materials) et de la SAE (Society of Automotive Engineers).

Préparé par :  
Caroline Vérut  
pour l'Ambassade canadienne  
Mexico  
Mai 1990